



PLACE FINANCIÈRE ET MARCHÉ DES CAPITAUX

9

9.1	Banques.....	97
9.2	Bourse suisse : SIX Swiss Exchange	99
9.3	Financement commercial et immobilier.....	100
9.4	Capital-risque	101
9.5	Intérêts et coûts du capital	103
9.6	Inflation.....	103

Le secteur financier, qui contribue à hauteur de 9,4 % à la création de valeur brute globale et représente quelque 213 000 emplois (5,6 % du total de la main-d'œuvre suisse), revêt une importance économique cruciale pour la Suisse. Ses compétences clés résident dans le Private Banking et l'Asset Management, mais aussi dans les assurances. La longue tradition de stabilité économique et monétaire du pays se reflète dans la faiblesse de l'inflation et des taux d'intérêt, ainsi que dans le rôle international majeur du franc suisse, surtout dans le domaine de la gestion de fortune et des émissions.

9.1 BANQUES

9.1.1 Structure et conditions générales

La Suisse compte quelque 260 banques, 200 compagnies d'assurances et 1800 caisses de retraite. Outre les deux grandes banques internationales UBS et Credit Suisse Group, qui se partagent plus de 50 % du total des bilans agrégé des banques suisses, les banques cantonales et régionales ainsi que les caisses d'épargne occupent une place importante. La Suisse compte également une multitude d'établissements financiers et de banques privées de petite taille, qui offrent parfois des services très spécialisés (p. ex. financement du négoce de matières premières). Le groupe des 24 banques cantonales – qui sont, totalement ou en partie, propriété de l'État et bénéficient de la garantie de la Confédération – représente environ un tiers des affaires nationales. En 2016, sa part dans le bilan total de toutes les banques sises en Suisse s'élevait à 18 % environ. Il y a en outre quelque 111 banques contrôlées de l'étranger représentant une part de 10,4 % du total du bilan. La Suisse est un centre reconnu pour la gestion professionnelle de fortune au service des particuliers et des investisseurs institutionnels. Avec une part de marché de 24 % en 2016, elle est leader mondial dans le domaine de la gestion de fortune transfrontalière. Au total, les banques suisses ont géré 6650,8 milliards de francs suisses en 2016.

Le succès de la place financière Suisse résulte de la conjonction d'un grand nombre de facteurs. La stabilité politique et macroéconomique constitue une condition de base pour la confiance si cruciale des clients dans le secteur financier.

Centres financiers mondiaux, 2017

Note globale de 1 à 1000

(FIG. 36)

1	Londres	780
2	New York	756
3	RAS Hong Kong	744
4	Singapour	742
5	Tokyo	725
6	Shanghai	711
7	Toronto	710
8	Sydney	707
9	Zurich	704
11	Francfort	701
14	Luxembourg	695
15	Genève	694
26	Paris	680
30	Dublin	672
33	Amsterdam	667
50	Munich	646
57	Bruxelles	638

Quelle: The Global Financial Centres Index (GFCI 22), 2017

En tant que monnaie de réserve et de diversification internationale de premier ordre, le franc suisse y contribue également. Un réseau fortement mondialisé et des infrastructures financières efficaces permettent en outre aux acteurs du marché de gérer les valeurs patrimoniales et les risques de manière rentable et d'opérer une diversification internationale. La place financière suisse jouit également d'une excellente réputation à l'étranger et est très attrayante tant comme site d'implantation pour les entreprises que pour la clientèle privée internationale.

www.swissbanking.org
Association suisse des banquiers (ASB)
Langues : all., angl., fr., it.

9.1.2 Surveillance

Comparativement aux autres pays, il existe relativement peu d'obstacles et de contraintes réglementaires dans le système bancaire suisse. Une autorisation est requise pour ouvrir une banque, exercer le commerce professionnel de titres, gérer des fonds et, dans certains cas, pour opérer comme gérant de fortune. L'autorité de surveillance des marchés financiers, la FINMA, qui surveille plus de 550 établissements financiers, fournit des informations sur les exigences à remplir.

Autorité indépendante, la FINMA protège les clients des marchés financiers, à savoir les créanciers, les investisseurs et les assurés. Elle contribue ainsi à renforcer la confiance dans le bon fonctionnement, l'intégrité et la compétitivité de la place financière suisse. De plus, l'autorégulation a résisté au temps en tant que forme de gouvernance alternative pour la place financière suisse. La FINMA est engagée par le pouvoir législatif à favoriser l'autorégulation et à lui accorder l'espace nécessaire. Des règles correspondantes sont proposées, entre autres par l'Association suisse des banquiers, et la FINMA les approuve et les impose.

Toutes les banques en Suisse doivent disposer d'une licence. Les normes de surveillance appliquées se réfèrent non seulement à l'adéquation de la dotation en fonds propres et en capital des banques, mais aussi à l'éventail complet des règles prudentielles et déontologiques à respecter. Le droit suisse définit même des exigences plus strictes en matière de fonds propres que celles de l'Accord de Bâle (Bâle I-III).

www.finma.ch
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)
Langues : all., angl., fr., it.

9.1.3 Prestations de services

Les banques en Suisse offrent aux particuliers et aux entreprises une vaste gamme de produits financiers et de services. Comme le système bancaire suisse est conçu sur le modèle de la banque universelle, toutes les banques peuvent proposer l'ensemble des services bancaires, par exemple :

- opérations de crédit et actives
- gestion de fortune et conseil en placement
- placements institutionnels
- trafic des paiements
- opérations passives (compte d'épargne, etc.)
- opération sur titres (opérations de bourse)
- opérations d'émission (emprunts)
- analyse financière

Toutefois, certains groupes bancaires se sont spécialisés dans des domaines déterminés.

En principe, tout adulte peut ouvrir un compte bancaire en Suisse. Les banques se réservent toutefois le droit de refuser des clients. Ainsi, une banque peut refuser de contracter une relation d'affaires avec des « personnes exposées politiquement », car ces clients peuvent représenter un risque pour la réputation de la banque. Il en va de même pour les entreprises, qu'elles soient ou non sises en Suisse. La majorité des banques suisses n'exigent aucun apport minimal pour les comptes d'épargne et les comptes courants traditionnels. Outre des comptes en francs suisses, de nombreuses banques proposent des comptes en euros, en dollars américains ou dans d'autres monnaies.

En cas de plainte concrète concernant une banque ayant son siège en Suisse, les clients peuvent s'adresser à l'Ombudsman des banques suisses, une instance d'information et de médiation neutre et gratuite.

www.ubs.ch
www.credit-suisse.ch
Grandes banques
Langues : all., angl., fr., it.

www.kantonalbank.ch
Banques cantonales
Langues : all., fr., it.

www.raiffeisen.ch
Banques Raiffeisen
Langues : all., fr., it.

www.regionalbanken.ch
Banques régionales et caisses d'épargne
Langues : de

www.vav-abg.ch
Association de Banques Suisses Commerciales et de Gestion
Langues : all., angl., fr., it.

www.abps.ch
Association des Banques Privées Suisses
Langues : all., angl., fr.

www.swissprivatebankers.ch
Association des Banquiers Privés Suisses ABPS
Langues : all., angl., fr.

www.foreignbanks.ch
Association des banques étrangères en Suisse
Langues : all., angl., fr., it.

www.bankingombudsman.ch
Ombudsman des banques
Langues : all., angl., fr., it.

9.1.4 Garantie des dépôts

La garantie des dépôts suisse, esisuisse, garantit les dépôts des clients dans les banques et les négociants en valeurs mobilières suisses. Si ces dépôts devaient ne plus être disponibles suite à une faillite, le liquidateur rembourse les épargnes de chaque client jusqu'à un montant maximal de CHF 100 000. Cette garantie s'applique par client et par établissement.

Dépôts privilégiés

En cas de faillite, les dépôts sont légalement privilégiés jusqu'à un montant maximal de CHF 100 000 par client et établissement financier (dans chaque monnaie). Le privilège légal signifie que ces dépôts sont attribués à la deuxième classe et qu'en cas de liquidation, ils sont donc payés avant les créances de la troisième classe. Pour garantir la liquidation, les établissements financiers doivent détenir 125 % des dépôts privilégiés sous forme d'actifs liquidables en Suisse.

Dépôts garantis

esisuisse garantit les dépôts privilégiés dans une succursale suisse jusqu'à 100 000 francs par client et établissement financier. De cette manière, des dépôts bénéficient du privilège du versement prioritaire et de la garantie d'esisuisse.

Fonction de la garantie des dépôts (esisuisse)

Si la FINMA décide de la fermeture d'un établissement financier (banque, négociant en valeurs mobilières), les actifs liquides disponibles de l'établissement financier sont utilisés en premier pour payer immédiatement les dépôts privilégiés. esisuisse entre en jeu seulement lorsque les actifs liquides disponibles ne sont pas suffisants pour rembourser les dépôts garantis des clients. esisuisse se procure les fonds nécessaires auprès de ses membres (tous les établissements financiers sont obligatoirement membres) au moyen d'une procédure de recouvrement direct, et les transfère dans un délai de 20 jours ouvrés au liquidateur mandaté par la FINMA. esisuisse met à disposition au maximum 6 milliards de francs suisses. Outre la liquidité que la loi leur impose de détenir, les établissements financiers doivent détenir en permanence des liquidités à hauteur de la moitié de leurs cotisations obligatoires maximales à esisuisse.

www.esisuisse.ch

Garantie des dépôts des banques et négociants en valeurs mobilières suisses
Langues : all., angl., fr., it.

9.2 BOURSE SUISSE : SIX SWISS EXCHANGE

SIX Swiss Exchange est l'une des plus importantes bourses européennes. Elle dispose d'une excellente liquidité dans le négoce de titres suisses et fait le lien entre des entreprises du monde entier et des investisseurs et négociants internationaux.

La Suisse est une place financière extrêmement attractive pour les entreprises suisses et étrangères en quête de capitaux car elle est sous contrôle, entretient des liens étroits et est tournée vers l'international. Pas étonnant donc que la place financière suisse dispose d'autant de groupes mondiaux, prestataires de services financiers et investisseurs potentiels. Grâce à cela, SIX Swiss Exchange possède un avantage compétitif naturel et offre aux entreprises cotées en bourse un accès à un cercle d'investisseurs suisses internationaux expérimentés et fortement capitalisés, ainsi qu'à un niveau élevé de liquidités.

Grâce à sa capacité d'autorégulation, la bourse suisse crée des conditions-cadres particulièrement favorables sur le marché pour la cotation et le négoce d'actions, d'obligations, d'etf, d'etp, de fonds et de produits structurés suisses et étrangers.

SIX Swiss Exchange multiplie les avantages de la place financière suisse avec des services de premier ordre et est l'endroit idéal pour la cotation des entreprises de toute origine, taille et branche. Elle gère sa propre palette d'indices, qui inclut avec le SMI®, l'indice d'actions le plus important de Suisse.

Dotée de la technologie de négoce la plus performante du monde et d'un large choix de possibilités de connexion et d'interfaces, SIX Swiss Exchange offre à ses participants d'excellentes conditions de négoce. Elle entretient un dialogue étroit avec ses clients suisses et étrangers et pose avec eux les conditions optimales pour leur réussite. Elle offre également accès à un vaste réseau mondial, dont font partie le fournisseur de données de marché SIX Exfeed AG et la banque de données des fonds Swiss Fund Data.

SIX Swiss Exchange fait partie de SIX, qui offre une gamme complète de services de premier choix dans les domaines du négoce de titres, de la compensation de titres, des informations financières et des opérations de paiements.

www.six-swiss-exchange.com

Bourse suisse
Langues : all., angl., fr.

« La puissance de la place financière suisse et l'attrait général de la Suisse confèrent à SIX Swiss Exchange un grand pouvoir d'attraction sur les entreprises nationales et étrangères. »

9.3 FINANCEMENT COMMERCIAL ET IMMOBILIER

Les projets d'implantation ont généralement un objectif à moyen ou long terme. Chaque projet nécessite en outre des investissements initiaux et des financements considérables. Les banques accordent une grande importance aux analyses de marché approfondies et à la gestion professionnelle.

9.3.1 Financement des activités courantes

Pour le financement des activités courantes, les banques accordent différents types de crédits à court terme. Elles peuvent octroyer des crédits à découvert ou demander des sûretés sous forme de gages. La politique de crédit dans les financements commerciaux dépend en premier lieu de l'activité sur le marché, de la rentabilité, des perspectives et de la qualité de la direction de l'entreprise. Ces facteurs sont essentiels pour la banque quand elle doit évaluer la capacité de remboursement du crédit de l'entreprise. Le fait que l'entreprise puisse proposer des sûretés joue un rôle secondaire dans l'activité commerciale.

Dans le cadre de la numérisation (Industrie 4.0), les besoins de financement de nombreuses entreprises sont davantage axés sur la refonte totale des processus de production que sur l'achat de biens d'investissement concrets, ce qui fait également évoluer les exigences relatives au financement. Les banques doivent bien comprendre et évaluer les modèles d'affaires et leur potentiel dans le monde numérique ; les entreprises, de leur côté, doivent être en mesure de leur fournir les informations adéquates.

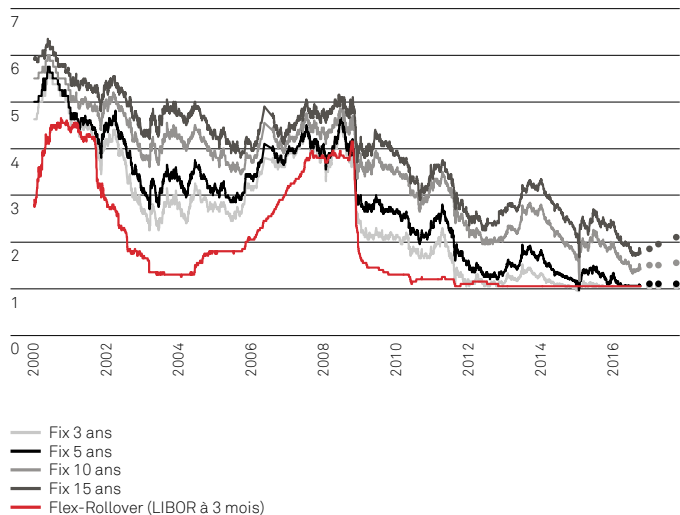
La multiplicité et la qualité de prestataires de services sur la place financière suisse offrent d'excellentes conditions pour que les entreprises clientes puissent trouver la solution de financement adaptée parmi la large gamme d'offres. À côté des produits courants, tels que les crédits d'exploitation, les crédits d'investissement et le leasing, des produits spéciaux comme les financements de start-ups, les financements d'exportations et les financements commerciaux (Commodity Trade Finance), les prêts convertibles et les cautionnements, de même que des financements de capitaux propres sont proposés par des business angels, des investisseurs de capital-risque et de private equities.

Les banques proposent par ailleurs toute la gamme d'instruments dérivés (contrats à terme et options) permettant à l'entreprise de garder le contrôle de manière ciblée sur les risques financiers (par ex. fluctuations des taux de change ou des taux d'intérêt).

Intérêts hypothécaires, 2000 – 2016

Intérêts d'une nouvelle conclusion en %

(FIG. 37)



Source : Credit Suisse, 2016

« En 2016, des sociétés de capital-risque ont investi quelque 909 millions de francs suisses dans des jeunes entreprises innovantes. »

9.3.2 Hypothèques

Lorsque la création ou l'implantation d'une entreprise s'accompagne de l'acquisition de biens immobiliers ou de la construction d'un établissement stable, le crédit hypothécaire constitue un instrument essentiel. En Suisse, il existe trois types d'hypothèques : l'hypothèque à taux fixe, l'hypothèque à taux variable et l'hypothèque du marché monétaire (également appelée hypothèque Libor). Tandis que le taux d'intérêt de l'hypothèque variable est adapté en permanence au cours du marché des capitaux, celui de l'hypothèque fixe est arrêté pour une durée déterminée (de 1 à 15 ans). Dans le cas de l'hypothèque Libor, l'intérêt se base sur le taux de référence de l'euro, le Libor. Les prestataires y ajoutent une marge qui dépend de la solvabilité de l'emprunteur. Les biens immobiliers sont grevés jusqu'à 80 % de leur valeur vénale ; jusqu'à 65 %, en tant que première hypothèque, qui ne doit pas, comme c'est le cas habituellement dans d'autres pays, être amortie, et au-delà en tant qu'hypothèque de second rang, qui doit être amortie. La banque examine la qualité de la propriété et la solvabilité de l'emprunteur selon ses propres règles. En général, on exige de l'acheteur qu'il puisse apporter au moins 20 % du prix d'achat en fonds propres. De plus, la charge annuelle générée par l'achat (intérêts, amortissement et entretien) ne doit pas dépasser plus d'un tiers du revenu brut. Les taux d'intérêt sont négociables. Il est dès lors conseillé de demander une offre à plusieurs établissements.

Pour les immeubles commerciaux, le nantissement est de plus en plus établi en fonction de la valeur de rendement. Dans les projets industriels classiques, 50 % de la valeur totale du placement – valeur vénale ou frais de construction, y compris machines et équipements – peuvent être financés à des conditions très avantageuses contre une garantie sur gage immobilier. Pour les immeubles de bureau et les centres de services, le taux de nantissement s'élève généralement à 70 % environ, même s'il varie aussi en fonction des risques (inhérents au bien immobilier). Aujourd'hui, les taux d'intérêt et les conditions pour les projets d'investissements d'entreprises dépendent pour beaucoup de la solvabilité de l'entreprise et de sa notation par la banque prêteuse. L'appréciation du risque et des perspectives d'avenir joue donc un rôle clé.

Les propriétaires immobiliers doivent déclarer leur logement comme revenu fictif auprès de la Confédération et du canton. En règle générale, on retient une valeur locative propre d'au moins 70 % (impôt fédéral) et d'au moins 60 % (impôts cantonaux et communaux) des loyers sur le marché. En revanche, les propriétaires de maison peuvent déduire les intérêts débiteur et les frais d'entretien. C'est pour cette raison que la première hypothèque est rarement amortie.

www.hausinfo.ch > Finances et impôts
Aspects financiers sur la propriété du logement
Langues : all., fr.

www.hypothekenrechner.ch
Calcul de la capacité financière
langue : dt.

9.4 CAPITAL-RISQUE

« En 2016, des sociétés de capital-risque ont investi quelque 909 millions de francs suisses dans des jeunes entreprises innovantes. » soit plus du double du volume d'investissement depuis 2012. Le capital-risque, en combinaison avec des programmes de promotion par l'État et des crédits de banques commerciales représentant entre 80 et 150 transactions chaque année, est un pilier central de la capacité d'innovation de la Suisse. Avec la loi fédérale sur les sociétés de capital-risque (SCR), les autorités fédérales soutiennent le financement par le capital-risque à travers deux types d'allègements fiscaux :

- le premier bénéficie aux sociétés de capital-risque (SCR) agréées, qui sont exonérées des droits fédéraux d'émission lors de la création et de l'augmentation du capital. Elles jouissent en outre d'avantages dans le domaine de la fiscalité directe au niveau fédéral grâce à des valeurs seuils inférieures à celles des autres entreprises pour faire valoir la réduction pour participation ;
- les particuliers bénéficient, en tant que « business angels » soutenant la création et le développement de nouvelles entreprises, d'un allègement de l'impôt fédéral direct lorsqu'ils accordent des prêts de rang subordonné issus de leur fortune privée pour la préparation de la fondation de start-up.

L'offre de capital-risque et d'instruments analogues est variable et donc peu transparente. C'est la raison pour laquelle les hautes écoles, les sociétés de conseil et les milieux économiques animent conjointement différentes plates-formes (électroniques pour certaines) afin de réunir les chefs d'entreprise et les investisseurs.

www.startupticker.ch > Assets > Swiss Venture Capital Report
Plateforme en ligne destinée aux start-ups
Langue : angl.

www.seca.ch
Swiss Private Equity & Corporate Finance Association (SECA)
Langues : all., angl., fr.

9.4.1 Sociétés de capital-risque

Certaines sociétés financières se sont spécialisées dans l'octroi de capital-risque. Elles participent au capital social de l'entreprise qu'elles soutiennent et tablent sur d'importants bénéfices lorsque celle-ci sera florissante, voire cotée en bourse. Elles mettent leurs moyens à disposition sans les mesures de sécurité traditionnelles. Les sociétés de capital-risque soutiennent en général exclusivement de jeunes entreprises à croissance importante avec un fort potentiel de croissance continue et de chiffre d'affaires, et nécessitant des capitaux de plusieurs millions de francs suisses. Les sociétés de capital-risque chaperonnent la nouvelle entreprise pendant la phase de démarrage du projet de financement. Après avoir accompli leur tâche, elles se retirent et vendent leurs participations aux créateurs de l'entreprise ou à d'autres investisseurs.

www.kmu.admin.ch > Savoir pratique > Finances > Financement
Aperçu des sources de financement
Langues : all., fr., it.

www.swiss-venture-club.ch
Plateforme d'information, réseau d'entrepreneurs
Langues : all., fr., it.

Mesures de promotion de l'État

(FIG. 38)

INSTRUMENT	BÉNÉFICIAIRES	RÉGIONS	MESURES
Nouvelle politique régionale (NPR)	Industrie, services proches de la production	Zones économiques de redéploiement	Allègement fiscal de l'impôt fédéral direct
Cautionnements industriels	PME, artisanat	Toute la Suisse	Cautionnements pour prêts bancaires (max. CHF 500 000)
Cautionnement pour les zones montagneuses	PME, artisanat	Zones montagneuses	Cautionnements pour prêts bancaires (max. CHF 500 000) Contributions aux paiements des intérêts
Crédits hôteliers	Hôtellerie	Zones touristiques et de montagnes	Prêts à taux fixes Cautionnements Contributions aux paiements des intérêts (en partie)
Mesures d'encouragement à l'exercice d'une activité professionnelle indépendante	Chômeurs	Toute la Suisse	Indemnités journalières (max. 90 jours pour la phase de de l'activité indépendante planification) Cautionnements pour prêts bancaires (max. CHF 500 000)
Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)	Projets de recherche commune entre hautes écoles et entreprises	Toute la Suisse	Paiement des salaires des chercheurs

Source : divers services fédéraux, document établi par Generis 2014

9.4.2 Business angels

De nombreuses jeunes entreprises ont besoin dans leur phase de démarrage d'un financement de départ de moins de deux millions de francs suisses. Le capital-risque est certes de plus en plus répandu, mais le montant minimal de l'opération de financement pour les sociétés de capital-risque et de participation a tendance à augmenter. Aujourd'hui, peu de professionnels de capital-risque s'intéressent à des opérations de moins de deux millions de francs suisses. C'est pourquoi, de plus en plus souvent, les start-ups sont financées par des investisseurs individuels appelés « business angels ». Outre leur capital, les business angels disposent d'une expérience et de contacts qu'ils ont acquis dans le meilleur des cas en tant qu'entrepreneurs, ce qui explique pourquoi ils jouent également souvent un rôle de conseiller et de mentor de la jeune entreprise. Les business angels investissent ainsi dans l'entreprise généralement de deux ou trois façons à la fois : leur capital, leur expérience et leur temps, par lequel le jeune entrepreneur reçoit du « smart money ». Mais en principe, à l'instar des investisseurs en capital-risque, les business angels poursuivent également des objectifs précis en matière de rendement. L'opération consiste à lancer de jeunes entreprises, les développer et les établir pour, en définitive, les rendre attrayantes pour de futurs investisseurs. Du coup, les jeunes entrepreneurs sont généralement étroitement accompagnés par les business angels, qui exigent aussi de pouvoir consulter les business plans.

www.businessangels.ch

Business Angels Switzerland (BAS)
Langues : all., fr.

9.4.3 Aides publiques

Bien que la Suisse ne dispose que de très peu d'aides financières directes et se concentre principalement sur l'instauration de conditions générales favorables, le pays propose un vaste éventail de mesures d'aide aux entreprises allant du soutien administratif aux garanties de cautionnement, en passant par des allègements fiscaux.

Les services cantonaux de promotion économique (voir annexe, pages 154 et suiv.) ne participent pas non plus directement à une entreprise. Ils peuvent néanmoins faciliter la phase initiale ou l'expansion d'une entreprise en mettant à sa disposition un terrain à bâtir à un prix avantageux ou en lui octroyant un allègement fiscal.

La « Eidgenössische Stiftung zur Förderung schweizerischer Volkswirtschaft durch wissenschaftliche Forschung » (fondation fédérale pour la promotion économique suisse par la recherche scientifique) constitue l'une des rares exceptions. Elle octroie des prêts sans intérêt et contribue même exceptionnellement au capital-risque. En contrepartie, elle exige du créateur d'entreprise un engagement financier personnel.

www.kmu.admin.ch > Savoir pratique > Finances > Financement

Aides publiques de l'État pour le financement
Langues : all., fr., it.

9.5 INTÉRÊTS ET COÛTS DU CAPITAL

La Suisse figure parmi les pays les plus sûrs au monde sur le plan politique et économique, si bien qu'elle est considérée comme un « havre de paix » (cf. fig. 39). Les finances publiques sont saines, tant au niveau de l'État fédéral que des cantons et des communes. Le solde de financement public était positif en 2016 (2,2 milliards de francs suisses, soit 0,3 % du PIB), tandis que les pays de la zone euro et de l'OCDE affichaient un déficit (respectivement -1,6 % et -3 %). Le taux d'endettement public prévu par Maastricht est passé sous les 40 % du PIB en 2016 et a continué de baisser grâce au frein à l'endettement. En 2016, il s'élevait encore à 29,2 %.

Rating de solvabilité : les dix pays les plus sûrs, 2016

Maximum = 100 points

(FIG. 39)

1	Norvège	88,64
2	Suisse	87,92
3	Singapour	86,62
4	Luxembourg	84,61
5	Pays-Bas	84,60
6	Danemark	84,30
7	Suède	83,77
8	Canada	82,26
9	Allemagne	82,23
10	Australie	81,15

Source : Euromoney, septembre 2016

Le niveau élevé de solvabilité de la Suisse conjugué à l'importante quote-part de l'épargne attire beaucoup de capitaux de l'étranger et, en comparaison internationale, a pour effet de réduire les intérêts et de financer à moindre coût les activités d'investissement et commerciales. Ces dernières années, la différence moyenne des intérêts du marché monétaire et du marché des capitaux entre le franc suisse et l'euro s'établissait entre 1,5 et 2 %. L'effet positif du coût du capital sur le développement économique est également souligné par l'Institut de management de Lausanne IMD, qui classe d'ailleurs la Suisse en tête du classement correspondant (cf. fig. 40).

www.lik.bfs.admin.ch
Indice suisse des prix à la consommation (IPC)
Langues : all., angl., fr., it.

www.efv.admin.ch
Administration fédérale des finances (AFF)
Langues : all., angl., fr., it.

9.6 INFLATION

La Suisse est à la hauteur de sa réputation de stabilité. Ces dernières années, le taux d'inflation, mesuré à l'aune de l'indice suisse des prix à la consommation, a régulièrement été nettement inférieur à celui de l'UE ainsi que des principaux pays industrialisés. Après être resté longtemps dans le négatif, celui-ci évolue depuis le début de l'année 2017 à des taux de 0,5 %.

Coût du capital en 2017

1 = freinent le développement économique

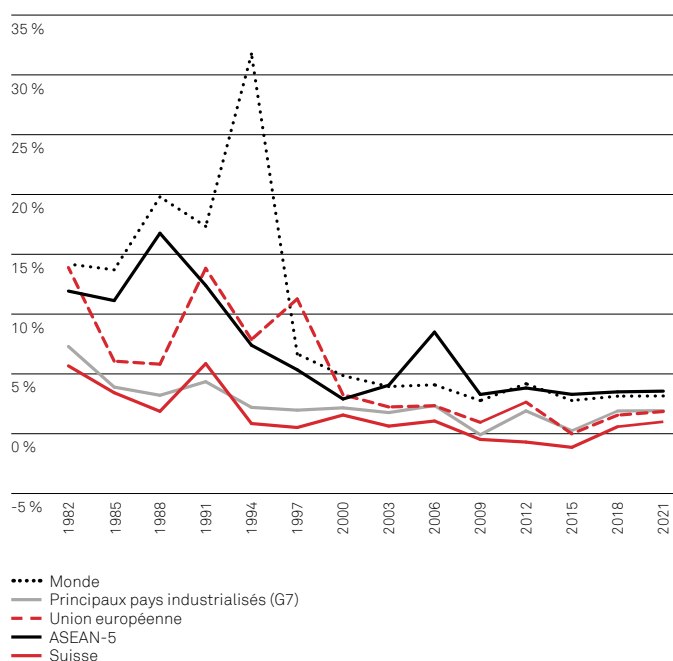
10 = sont propices au développement économique
(FIG. 40)

1	Suisse	7,68
2	RAS Hong Kong	7,28
3	Allemagne	7,24
4	Pays-Bas	7,18
5	Suède	7,15
6	USA	7,14
8	Singapour	6,96
9	Luxembourg	6,95
18	Royaume-Uni	6,54
20	Belgique	6,47
21	Irlande	6,47
23	Japon	6,43
33	France	5,75
35	Italie	5,44
48	Inde	4,29
52	Chine	3,82
60	Russie	2,49
63	Brésil	1,60

Source : IMD World Competitiveness Center 2017

Inflation en 2016

(FIG. 41)



Source : IMF WEO Report, avril 2016